

Burundi : code de conduite des médias en période électorale de 2020

@rib News, 16/10/2019 Source Xinhua Burundi : les dirigeants des organes de presse adoptent le code de conduite des médias en période électorale de 2020 Les dirigeants des organes de presse relevant de l'audio-visuel (radios et télévisions) et de la presse écrite (agences de presse et journaux) au Burundi ont adopté mercredi à Bujumbura (capital économique) le code de conduite des médias en période électorale de 2020, a constaté Xinhua dans les enceintes de la Maison de la Presse du Burundi (MPB) qui a abrité les travaux ad hoc sous la supervision du Conseil National de la Communication (CNC).

L'adoption de ce code est intervenue à l'issue d'une réunion convoquée aux responsables des médias par le CNC pour échanger et discuter sur le projet de code de conduite des médias et des journalistes en période électorale 2020. Ce code proposé aux journalistes pour les amener à travailler davantage en respectant la loi, a-t-il précisé, est surtout "l'incarnation des dispositions pertinentes les plus importantes tirées des autres textes de loi" pour en faciliter la mise en œuvre. Cependant, a-t-il nuancé, ce code interdit le recours aux "sondages d'opinion" comme source d'information pour les journalistes et les médias en période électorale. "En effet, comme les expériences déjà vécues sous d'autres cieux l'ont déjà attesté, les sondages d'opinion sont parfois faux et ne peuvent pas nécessairement correspondre à la réalité d'où ils ne peuvent de facto constituer des sources fiables d'information", a-t-il expliqué. Par ailleurs, M. Bankumukunzi a tenu à rassurer que "contrairement aux propos véhiculés par certains courants d'opinion", ce code de conduite "ne vient pas pour restreindre l'espace médiatique ou limiter la liberté de la presse ; mais est plutôt destiné à aider les journalistes dans le respect de la loi pour éviter la commission de certaines erreurs par ignorance. "C'est aussi pour prévenir ce qu'on a vécu au Burundi les années sombres de la presse comme 2014 et 2015 où nous avons vu des médias et des journalistes qui se sont écartés de la loi avec des conséquences désastreuses. Nous avons donc voulu prévenir pour que le rôle joué par les médias, soit positif au cours de l'actuel processus burundais dont l'aboutissement ultime est attendu en 2020", a souligné le président du CNC burundais. Il a saisi l'occasion pour souligner que le travail déjà abattu à ce jour, atteste bel et bien que le Burundi est "désormais de plein pied" en période électorale de 2020. En guise d'illustration, il a cité notamment la promulgation de la loi électorale intervenue le 20 mai 2019, l'annonce du calendrier électoral en date du 28 juin 2019 ainsi que la récente mise en place des Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI). Signalons qu'après l'adoption de ce code de conduite des médias en période électorale 2020 au Burundi, les premiers responsables des médias ou leurs dirigeants ont commencé à signer l'acte d'engagement y relatif. Dans ce cadre, le directeur général de la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB), Eric Nshimirimana, a donné le ton en posant la première signature de l'acte d'engagement ad hoc.